

## 2<sup>E</sup> RENCONTRE 2022-2023 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

<b>DATE</b>	<b>LIEU</b>	<b>RESPONSABLE</b>
Jeudi 8 septembre 2022 9h00 à 15h45	La Courtisane 5691, rue Saint-Louis Lévis (Québec) G6V 4E7 418 837-6480	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

### PROJET DE COMPTE-RENDU

<b>PERSONNES PRÉSENTES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b> (avec droit de vote)	<b>SIÈGE</b>
	Martin Béland Marie Brousseau Steve Cadorette Dave Chouinard Tristan Clermont Jonathan Grandmont Sylvie Leduc Jean-Claude Marcoux Pablo M. Rousseau (départ à 12h30) Gilles Paquet Geneviève Paré Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte	Exploitation forestière : détenteur d'un PRAU Acériculture : Acéricultrice UA 035-71 (Appalaches) Acériculture : Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) Industrie forestière : BGA Certification : Détenteur de certificat Industrie forestière : BGA Eau : Organisme de bassin versant Faune : Chasseurs et pêcheurs Territoire : MRC  Faune : ZEC Territoire : MRC Environnement : Conseil régional de l'environnement Territoire : MRC Parcs : Parcs régionaux
	<b>PERSONNES RESSOURCES</b> (sans droit de vote)	<b>SIÈGE</b>
	Amélie Denoncourt Thomas Faguy-Bernier Daniel Gagnon Béatrice Lacasse Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne	MRC délégataire désignée : MRC de Montmagny Représentant ministériel : MFFP – DGFo Producteurs et productrices acéricoles du Québec Représentante ministérielle : MFFP – certification Représentant ministériel : MFFP – UG Représentant ministériel : MFFP – UG
	<b>INVITÉS</b>	
	Audrey-Jade Bérubé (point 9) Lucie Thibodeau (jusqu'à 9h33)	Nature Québec Représentante ministérielle : MFFP – DGFo
<b>PERSONNES ABSENTES</b>	<b>DÉLÉGUÉS</b>	<b>SIÈGE</b>
	Michel Gamache Yvon Marcoux	Trappeurs : ARTCA Acériculture : Acériculteur UA 035-71 (Beauce)

<b>ÉLÉMENTS IMPORTANTS</b>		<b>SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)</b>
<b>01</b>	<b>Mot de bienvenue et tour de table</b>	<b>9 h 02 – 9 h 05</b>
<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p> <p>Un tour de table est réalisé pour que tous puissent se présenter.</p>		
<b>02</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	<b>9 h 05 – 9 h 08</b>
<p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de bienvenue et tour de table</li> <li>2. Lecture et adoption de l'ODJ</li> <li>3. Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre</li> <li>4. Suivi des actions découlant de la dernière rencontre</li> <li>5. <del>Présentation du PAFIT 2023-2028 et consultation publique à venir</del> Consultation publique à venir sur le PAFIT 2023-2028</li> <li>6. Présentation et approbation du rapport annuel de la TGIRT</li> <li>7. Signature d'une entente de consultation avec les Abénakis</li> <li>8. Demande d'ajout d'un siège pour une personne-ressource faunique</li> <li>9. Demande d'ajout d'un siège « aménagement écosystémique et sylviculture de restauration »</li> <li>10. État de situation concernant le dossier acéricole</li> <li>11. Présentations des équipes</li> <li>12. Finalisation d'une vision de la TGIRT pour la forêt publique</li> <li>13. Projets d'acquisition de connaissances : budgets et échéanciers pour les propositions</li> <li>14. Visite terrain</li> <li>15. Divers <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Audit FSC en octobre</li> </ol> </li> <li>16. Sondage de satisfaction et fin de la rencontre</li> </ol> <p>M. Mathieu Turcotte propose l'ajout d'un élément au point 15 : PRAN vs secteur sud du Parc régional du Massif du Sud ciblé pour le développement du récréotourisme</p>		
<p><b>DEC_2022-09-08-01</b></p> <p><u>L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.</u></p>		
<b>03</b>	<b>Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre</b>	<b>9 h 08 – 9 h 10</b>
<p>La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 9 juin 2022 a été transmise aux membres par courrier électronique le 25 août 2022, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.</p> <p>M. Daniel Racine propose l'approbation du compte-rendu, Mme Sylvie Leduc appuie.</p>		

**DEC\_2022-09-08\_02**

Le compte-rendu est approuvé tel quel à l'unanimité.

**04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre****9 h 10 – 9 h 13**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Au point 7, page 6 : Les cartes et shapefiles de la PRAN 2022-2023 pour l'UA 035-71 (Beauce-Appalaches) ont été envoyés par courriel le 17 juin. Ils ont également été rendus disponibles sur le Drive de la TGIRT suite à la rencontre du 9 juin.
- Au point 11, page 11 : Une lettre a été envoyée à Mme Catherine Bouchard pour la remercier pour son implication à la TGIRT (21 juin).

**05 Consultation publique à venir sur le PAFIT 2023-2028****9 h 13 – 9 h 33**

Mme Lucie Thibodeau présente les principales informations sur le déroulement de la consultation publique à venir au sujet du PAFIT 2023-2028.

Elle explique que la consultation publique devrait débuter autour de la mi-octobre, suite aux élections provinciales, et qu'elle durera 45 jours. Une séance d'information sera organisée dans les jours qui suivront le début de la période de consultation publique.

Mme Thibodeau présente ensuite le canevas de la page web et du formulaire qui seront utilisés pour informer le public et recueillir les commentaires (voir les documents [Page web](#) et [Formulaire](#)). Tout sera rapatrié sur le site internet Québec.ca.

Certains membres de la TGIRT profitent de la présence de Mme Thibodeau pour demander une présentation sur l'état de la situation concernant la TBE, ce qui pourrait être fait à la rencontre de décembre selon Mme Thibodeau.

Faire une présentation sur l'état de la situation TBE en Chaudière-Appalaches (Lucie Thibodeau ; décembre)

**06 Présentation et approbation du rapport annuel de la TGIRT****9 h 33 – 9 h 55**

Mme Amélie Denoncourt présente un résumé du contenu du rapport annuel de la TGIRT qu'elle a rédigé pour 2021-2022 (voir la [Présentation faite à la TGIRT](#), diapositives 8 à 26).

Elle explique qu'elle fera parvenir aux membres de la TGIRT le rapport complet dans les jours qui suivront. Elle demande aux membres de lui signifier leur approbation par courriel au plus tard deux semaines après l'envoi du rapport, afin qu'elle puisse déposer officiellement le rapport au MFFP pour le 30 septembre.

Envoi du rapport annuel aux membres (Amélie Denoncourt ; septembre)

Approbation du rapport annuel par courriel (Tous ; septembre)

**DEC\_2022-09-08\_03**

Le Rapport annuel 2021-2022 de la TGIRT est approuvé.

*Consensus obtenu*

---

**07 Signature d'une entente de consultation avec les Abénakis****9 h 55 – 10 h 40**

---

M. Thomas Faguy-Bernier présente plusieurs éléments d'information concernant une entente de consultation qui a été signée entre les Abénakis et le gouvernement du Québec (voir la [Présentation sur l'entente de consultation](#)).

L'entente a été signée le 11 août 2022 et sera effective 60 jours plus tard. Elle agrandit le territoire sur lequel le gouvernement du Québec consulte les Abénakis jusqu'à la rivière Chaudière, ce qui couvre donc la partie ouest de la région Chaudière-Appalaches. C'est le gouvernement qui a l'obligation de consulter, mais dans le cadre de la conciliation à faire, il se peut que la participation de certains utilisateurs du territoire public soit nécessaire pour trouver des accommodements à l'amiable.

M. Faguy-Bernier mentionne qu'il est fort probable que les Abénakis souhaitent participer aux travaux de la TGIRT. Selon l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, ils ont d'ailleurs un siège qui leur est réservé à la TGIRT. Le représentant des Abénakis pourra présenter sa communauté plus en détails lorsqu'il participera à une première rencontre.

Les membres de la TGIRT discutent et posent des questions. Mme Amélie Denoncourt termine en rappelant que tous apprendront à se connaître en temps et lieux, comme c'est toujours le cas lorsqu'un nouveau membre siège à la TGIRT.

---

**08 Demande d'ajout d'un siège pour une personne-ressource faunique****10 h 58 – 11 h 15**

---

M. Gilles Paquet explique que les représentants fauniques souhaiteraient s'adjoindre les services d'une personne-ressource pour les aider dans le suivi des différents dossiers. Cette personne aurait le temps, les connaissances et les ressources nécessaires pour soutenir les intervenants fauniques dans leur participation aux travaux de la TGIRT, à l'instar de la personne-ressource qui appuie les acériculteurs. Cette personne-ressource n'aurait pas de droit de décision, elle ne prendrait pas la place d'un délégué «faunique» non plus (les 4 sièges pour les intervenants fauniques sont obligatoires selon l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*).

Les intervenants fauniques souhaitent trouver une personne-ressource provenant de leurs organisations (Zec Québec, FédéCP, etc.), puisqu'une personne-ressource provenant du secteur Faune du MFFP ne pourrait avoir la latitude de porter les préoccupations des intervenants fauniques. Cette personne-ressource n'est pas identifiée pour l'instant.

Les membres de la TGIRT posent quelques questions, puis prennent une décision.

**DEC\_2022-09-08\_04**

Un siège est créé pour une personne-ressource sur les enjeux fauniques.

*Consensus obtenu*

---

---

**09 Demande d'ajout d'un siège « aménagement écosystémique et sylviculture de restauration »**

---

**11 h 35 – 12 h 10**

Mme Audrey-Jade Bérubé, de Nature-Québec, présente une demande d'ajout d'un siège en « aménagement écosystémique et sylviculture de restauration » (voir la [lettre de demande](#)).

Elle souligne que l'aménagement écosystémique est au cours du nouveau régime forestier et que le siège demandé serait pertinent pour toutes les TGIRT de la province. Elle mentionne que certaines pratiques actuelles laisseraient entrevoir des lacunes potentielles quant au respect du concept d'aménagement écosystémique. Le rôle du délégué qui occuperait ce poste serait d'assurer une vigie quant aux pratiques forestières appliquées en forêt publique afin d'atteindre un aménagement le plus durable, écosystémique et exemplaire en Chaudière-Appalaches et d'inclure les principes de sylviculture de restauration dans les réflexions, ce qui permettrait de ramener des caractéristiques des forêts naturelles et de participer ainsi à la lutte et l'adaptation contre les changements climatiques.

Mme Bérubé termine en précisant que Nature Québec est impliquée dans plusieurs projets dans la Seigneurie de Lotbinière en partenariat avec des acteurs locaux (projet de réserve de biodiversité, projet sur l'impact des coupes sur les milieux humides, projet de suivi des coupes partielles). Si un poste était créé pour l'aménagement écosystémique et la sylviculture de restauration, Nature Québec aimerait occuper ce poste et travailler entre autres sur une révision des scénarios sylvicoles dans la région et sur la mise en valeur des essences longévives. Plusieurs personnes œuvrant chez Nature Québec auraient les compétences pour appuyer les travaux de la TGIRT.

Les discussions se poursuivent à huis-clos entre les membres de la TGIRT. Certains voient la pertinence de ce siège étant donné l'importance de l'aménagement écosystémique dans le régime forestier, d'autres trouvent qu'il s'agit d'un siège avec un objectif trop spécifique (surtout par rapport à la partie « sylviculture de restauration » qui sous-entend qu'il y a de la restauration à faire dans les peuplements). Les membres discutent ensuite de la pertinence d'en faire un siège de délégué (avec droit de décision) ou un siège de personne-ressource (comme expert).

Mme Amélie Denoncourt conclut la discussion en expliquant qu'un courriel serait envoyé aux membres de la TGIRT pour que les échanges puissent se poursuivre en dehors des heures de rencontre, pour que les membres demandent l'avis des partenaires qu'ils représentent, et pour qu'on puisse arriver à une proposition qui fait plus consensus lors de la prochaine rencontre de la TGIRT (8 décembre). La décision pourrait alors se prendre officiellement.

Envoyer un courriel aux membres de la TGIRT (Amélie Denoncourt ; septembre)

Poursuivre les échanges avec les partenaires (Tous ; automne 2022)

---

**10 État de situation concernant le dossier acéricole****11 h 15 – 11 h35**

---

MM. Sylvain Lamontagne et Daniel Gagnon présentent l'état de la situation concernant le dossier acéricole.

M. Sylvain Lamontagne mentionne qu'il n'y a rien de nouveau à annoncer en provenance du MFFP en ce qui concerne le dossier acéricole.

M. Daniel Gagnon explique qu'une rencontre a été tenue à trois (Daniel Gagnon, Sylvain Lamontagne et Amélie Denoncourt) tel que prévu, afin de partager l'information disponible sur le travail réalisé jusqu'à maintenant sur le potentiel acéricole à prioriser (PAP). La prochaine étape pour M. Gagnon consiste à structurer la base de données pour qu'elle soit utilisable pour la suite des travaux. Il semble que la base de données ne soit pas complète (données manquantes, polygones à valider, etc.). Le montant résiduel du PAC (plus ou moins 4 000 \$) pourrait servir à compléter la base de données, et un montant supplémentaire pourrait être nécessaire. Le comité acéricole pourra se rassembler à nouveau par la suite lorsque les données de base seront disponibles et structurées pour qu'elles soient facilement utilisables.

---

**11 Présentations des équipes****13 h 10 – 15 h 27**

---

Les différents groupes d'intérêt/équipes présentent tour à tour qui ils sont et leur réalité.

**OBV** (voir la [présentation des OBV](#))

Un Organisme de bassins versants (OBV) est un organisme à but non lucratif reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du Québec depuis 2009. Il agit comme table de concertation en regroupant différents intervenants concernés par la gestion intégrée et durable de l'eau sur son territoire. Il a pour mission « d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau (PDE) et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs et des divers milieux intéressés, dont le milieu gouvernemental, autochtone, municipal, économique, environnemental, agricole et communautaire ».

Son but est en fait d'améliorer la qualité de l'eau en préservant les fonctions écologiques des écosystèmes de son territoire, d'où son intérêt pour les forêts.

Le nerf de la guerre pour les OBV est la mobilisation, pas toujours présente chez les partenaires. Il faut trouver des leviers (programmes de subvention par exemple) pour les amener à réaliser des actions du PDE.

Les ressources financières proviennent en majorité du MELCC. Des demandes de subvention auprès de bailleurs de fonds pour la réalisation de projets sont également nécessaires.

---

---

La difficulté dans la rétention du personnel représente un enjeu au niveau des ressources humaines. Les équipes sont formées en général de géographes, de biologistes, de professionnels et techniciens en environnement.

Il y a 9 organismes de bassins versants en Chaudière-Appalaches.

L'OBV du Chêne fait deux principaux constats : il y a un déficit de connaissances des milieux humides et il y a une importante croissance de la population de castors dans la Seigneurie de Lotbinière.

L'OBV du Chêne travaille à des projets locaux comme celui du Projet de réserve de biodiversité et de l'étude de l'envahissement par le phragmite dans la Seigneurie de Lotbinière.

### **Acériculteurs**

Les acériculteurs présentent le calendrier typique de leurs travaux annuels.

- Janvier-Février : entaillage, préparation de la tubulure, pelletage
- Mars-Avril : exploitation, bouillage, vérification et réparation des fuites (les systèmes doivent être étanches autant que possible)
- Mai-Juin : nettoyage, rangement du matériel, désentaillage pour le 1<sup>er</sup> juin (obligation du MFFP)
- Été : maintenance des bâtiments et remplacement de la tubulure sur environ 10 % de l'érablière (tubulure récupérée), aménagement forestier dans cette portion de l'érablière (donc en rotation) ; l'aménagement se fait sous la supervision du MFFP
- Automne : installation de la nouvelle tubulure avec de petits équipements, préparation de la prochaine saison

Les éléments qui peuvent être considérés comme le « nerf de la guerre » pour les acériculteurs sont :

- la préservation des érables (en nombre et en santé), incluant les érables rouges (qui poussent bien un peu partout ; l'évolution des techniques permet de compenser la moins grande teneur en sucre de l'eau d'érable rouge)
- l'identification des types écologiques
- les défis concernant les stations de pompage qui se retrouvent habituellement dans les « baissseurs » (de par la nécessité d'utiliser la gravité dans le système) et donc souvent dans les milieux humides
- les défis d'harmonisation avec les nombreux intervenants sur le territoire (ex : cohabitation dans les ravages, utilisation commune des chemins, risques de bris et de vandalisme qui augmentent avec la facilité d'accès et le nombre d'utilisateurs du milieu, etc.).

Les ressources des acériculteurs sont essentiellement les PPAQ ainsi que les clubs d'encadrement (conseillers).

Les acériculteurs qui obtiennent et maintiennent une certification biologique (EcoCert) doivent être rigoureux dans la documentation de leur exploitation : registre de production, registre d'osmose, registre de nettoyage de tous les équipements, etc. Les équipements et les produits utilisés doivent être de

---

---

grade alimentaire et biologiques. L'entaillage dans une érablière biologique se fait sur les arbres de 24 cm minimum au DHP, 2 entailles max par érable.

Les sources d'énergie utilisées sont les granules de bois, le bois, l'huile et/ou, électricité (pas toujours accessible ou fiable).

### **Certification et industrie forestière**

(voir la [présentation de l'industrie et de la certification forestière](#) et la [présentation de Domtar](#))

#### **- Gestion Forap**

Gestion Forap est l'entreprise détentrice de la certification FSC pour l'UA 035-71. Cette certification valorise les meilleures pratiques d'aménagement durable des forêts (10 grands principes à respecter) et amène à poser des actions supplémentaires par rapport à ce qui est demandé dans la loi. Gestion Forap engage annuellement un auditeur pour vérifier si la certification FSC est respectée.

Gestion Forap est aussi le «planificateur-intégrateur» pour l'UA 035-71, *i.e.* c'est l'entreprise qui prépare la Programmation annuelle des activités de récolte (PRAN) pour les BGA à partir de la planification (PAFIO) faite par le MFFP.

#### **- CGFA**

La Coopérative de gestion forestière des Appalaches (CGFA) est une coopérative de travailleurs. Elle est l'entrepreneur général qui réalise entre autres les travaux planifiés par Gestion Forap. La CGFA a la préoccupation de faire travailler ses équipes à l'année, ce qui nécessite un « grand terrain de jeu » pour permettre une flexibilité suffisante afin de faire travailler tout le monde en fonction des demandes d'harmonisation, de la météo, etc. CGFA réalise une partie des travaux sylvicoles non commerciaux comme sous-traitant de Rexforêt. Elle siège à la TGIRT en tant que détenteur d'un « permis de biomasse ».

#### **- BGA**

En Chaudière-Appalaches, certains industriels forestiers n'ont pas de garantie d'approvisionnement (GA), ils doivent compétitionner pour gagner les volumes de bois mis aux enchères par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB). Les sources d'approvisionnement en bois pour les industriels forestiers sont diversifiées et parfois éloignées (forêt privée, forêt publique en GA, forêt publique en BMMB, bois provenant des États-Unis, etc.). Même si les volumes de bois provenant de la forêt publique ne constituent pas la majorité de l'approvisionnement des industriels forestiers de Chaudière-Appalaches (environ 4-5 % pour les BGA preneurs de bois résineux), ces volumes assurent une stabilité et une prévisibilité. Les industriels forestiers ont surtout de petites usines dans la région et contribuent à la vitalité des communautés. Le maintien de la certification forestière cadre avec la volonté des BGA d'être de bons citoyens corporatifs.

---

## **CRECA**

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) sont des organismes de concertation dont le CA est composé à 50 % d'organismes en environnement et à 50 % d'organismes civils (UPA, commissions scolaires, etc.).

Le financement des CRE est assuré à la hauteur de 25 % par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Les CRE touchent au développement durable, à la gestion des matières résiduelles, à l'agriculture, à la gestion de l'eau et des milieux humides, à la mobilité durable, aux aires protégées, aux ressources naturelles, etc.

Le CRECA siège depuis 2002 sur les tables de concertation en lien avec la forêt. En 2010, ces tables sont devenues les TGIRT. C'était une période de grands changements dans le partage des responsabilités dans la gestion des forêts. À l'époque, le principal mandat du CRECA était la préservation des témoins écologiques dans le contexte de la mise en œuvre de l'aménagement écosystémique. Le CRECA a donc travaillé sur les dossiers de maintien de vieilles forêts, de création d'aires protégées, et sur la construction des PAFIT (surtout ceux de 2013, comme c'étaient les premiers).

Le CRECA souhaite assurer une veille en lien avec l'aménagement écosystémique, travailler sur plusieurs propositions du rapport sur les attributs des vieilles forêts qui n'ont pas encore été regardées, conserver de façon permanente les témoins écologiques et augmenter le pourcentage d'aires protégées.

## **Intervenants fauniques**

### **- ZEC**

La *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* prévoit que le ministre peut établir des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) sur les terres du domaine de l'État à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.

La gestion des zecs est confiée à des associations sans but lucratif par le biais d'un protocole d'entente. Le concept des zecs repose sur des grands principes :

- La conservation de la faune : les organismes gestionnaires doivent veiller au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune afin d'assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique ;
  - L'accessibilité à la ressource faunique : les organismes doivent faire en sorte que l'utilisation récréative de la faune soit accessible à chance égale à toute personne qui le désire ;
  - La participation des usagers : la participation des usagers constitue un élément essentiel au concept des zecs. Ainsi, chaque zec est gérée bénévolement par une association sans but lucratif dûment incorporée. L'association gestionnaire est composée des représentants élus lors de l'AGA des membres ;
-

- 
- L'autofinancement des opérations : les revenus autonomes provenant surtout des cartes de membres, de la vente de forfaits ainsi que des droits d'accès doivent permettre l'autofinancement des zecs.

À la TGIRT, les intervenants fauniques ont le rôle de veiller au maintien de l'intégrité du territoire faunique.

- **FédéCP**

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) a été fondée en 1946 (76 ans). L'OBNL a la mission de représenter et de défendre les intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec, de contribuer à l'éducation sur les pratiques sécuritaires et de participer activement à la conservation et à la mise en valeur de la faune afin d'assurer la pérennité des ressources et la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et récréatives.

La FédéCP est constituée de 150 000 membres.

Par la fondation Héritage faune, la FédéCP participe au maintien de la santé des populations de gibiers et de la faune en général. Exemples : argent redistribuée dans 250 associations, pêches en herbe, restauration de frayères, etc.

Par sa filiale éducative Sécurité nature, la Fédération s'assure que les chasseurs et les pêcheurs pratiquent leurs activités de façon sécuritaire et selon l'éthique d'usage. Exemple : cours de maniement d'armes (mandat donné par le gouvernement), avec des moniteurs accrédités.

### **Aménagistes et Parcs régionaux**

Les MRC qui siègent à la TGIRT sont celles qui ont plus de terre publique à l'échelle de la région de Chaudière-Appalaches. Les terres publiques font partie de la dynamique des municipalités, elles sont municipalisées en Chaudière-Appalaches (*i.e.* elles appartiennent aux municipalités) contrairement à d'autres régions où les terres publiques peuvent se situer en « lots intra-municipaux ».

Les MRC traitent d'aménagement du territoire, de développement économique, de protection de l'environnement, d'affectation du territoire, etc. Elles peuvent prendre le mandat de mettre en valeur des sites d'intérêt, ou de créer des parcs régionaux.

Les MRC ont une préoccupation importante pour le maintien du dynamisme des communautés (scieries, érablières, entreprises récréotouristiques, citoyens, etc.) et pour le développement de l'attractivité de ces communautés en favorisant la diversité des milieux de vie.

Les MRC ont des orientations gouvernementales à respecter (ex : cours d'eau, environnement, etc.). Elles mettent en œuvre ces orientations, mais n'en sont pas nécessairement à l'origine.

---

<b>12</b>	<b>Finalisation d'une vision de la TGIRT pour la forêt publique</b>	
	Point reporté à une prochaine rencontre	
<b>13</b>	<b>Projets d'acquisition de connaissances : budgets et échéanciers pour les propositions</b>	<b>15 h 27 – 15 h 29</b>
	<p>Mme Amélie Denoncourt présente les informations nécessaires pour le dépôt de propositions de projets d'acquisition de connaissances (voir les diapositives 36-38 de la <a href="#">Présentation faite à la TGIRT</a>, ou le document présentant les <a href="#">Informations pour le dépôt de PAC 2022-2023-2024</a>).</p> <p>Un budget de 36 000 \$ serait disponible pour la période couvrant 2022-2023 et 2023-2024. Elle demande aux membres de la TGIRT de lui déposer les propositions de PAC au plus tard le 24 novembre, pour qu'elles soient présentées à la TGIRT du 8 décembre.</p>	Préparer et déposer les propositions de PAC (Ceux qui le désirent ; 24 novembre)
<b>14</b>	<b>Visite terrain</b>	<b>15 h 29 – 15 h 33</b>
	<p>Mme Amélie Denoncourt présente les informations confirmées concernant la visite terrain de la TGIRT.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La visite aura lieu le mercredi 21 septembre, dans le secteur des Appalaches ;</li> <li>- Il y aura un volet « foresterie » en avant-midi et un volet « acériculture » en après-midi ;</li> <li>- Le formulaire d'inscription et la programmation finale seront envoyés par courriel.</li> </ul>	Remplir le formulaire d'inscription pour la visite terrain (Tous ; septembre)
<b>15</b>	<b>Divers</b>	<b>15 h 33 – 15 h 40</b>
	<p><b>a) Audit FSC en octobre</b></p> <p>M. Tristan Clermont mentionne que le prochain audit FSC pour le territoire de l'UA 035-71 aura lieu en octobre. Les auditeurs devraient contacter certains délégués pour discuter avec eux.</p> <p><b>b) PRAN vs secteur sud du Parc régional du Massif du Sud ciblé pour le développement du récréotourisme</b></p> <p>M. Mathieu Turcotte explique qu'une étude de potentiel récréotouristique a été réalisée dans le sud du Parc régional du Massif du Sud. Comme des peuplements dans ce secteur sont prévus à la PRAN, mais qu'il n'y a pas encore de plan de développement récréotouristique précis établi pour ce secteur, M. Turcotte demande s'il est possible de mettre la PRAN sur pause dans ce secteur le temps qu'il y ait des décisions de prises pour la mise en valeur du sud du parc.</p> <p>M. Sylvain Lamontagne explique qu'il faudrait faire une demande officielle au MFFP.</p>	

---

**16 Sondage de satisfaction et fin de la rencontre****15 h 40 – 15 h 45**

---

Mme Amélie Denoncourt explique aux membres de la TGIRT qu'elle doit évaluer le taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de chacune des rencontres de la TGIRT par le biais d'un sondage. Ce taux de satisfaction sera colligé dans le rapport annuel de la TGIRT demandé par le MFFP, et les informations recueillies serviront à l'amélioration continue du fonctionnement de la TGIRT.

Les membres sont invités à remplir le sondage, en format papier avant de quitter ou en version électronique (lien envoyé par courriel).

Remplir le sondage  
(tous ; septembre)

La rencontre se termine à 15 h 45.

---

**COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 27 SEPTEMBRE 2022 PAR :**

**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches

**COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 8 DÉCEMBRE 2022**